



Intervenant à l'ouverture de la conférence préparatoire de la COP22, qui se tient les 18 et 19 octobre à Marrakech, le président de la COP22, M. Salaheddine Mezouar, a affirmé que la COP22 sera le trait d'union entre décision et action, signalant que l'entrée en vigueur rapide de l'Accord, bien que souhaitable, n'est pas une fin en soi mais seulement le prélude à sa mise en œuvre concrète.

M. Mezouar a attiré l'attention sur trois grands sujets ayant trait au développement durable à savoir :

- la nécessité de promouvoir l'accès à des sources d'énergies propres et modernes,
- le besoin de développer des villes dynamiques économiquement, résilientes et inclusives,
- le renforcement de la résilience et la productivité de l'agriculture.

Par ailleurs, le président de la COP22 a souligné que la vision de cet événement repose sur trois piliers majeurs:

- La mobilisation du plus grand nombre de Parties à ratifier, accepter, approuver, adhérer, selon le cas, l'Accord de Paris avant la tenue de la COP 22.
- Encourager les Parties à annoncer, à l'occasion de la COP22, la mise en œuvre rapide de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDNs), et éventuellement un rehaussement de leurs ambitions
- Le troisième pilier consiste à structurer la mobilisation des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux en vue de l'institutionnaliser dans le cadre de l'Action Globale pour le Climat.

De son côté, la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Patricia Espinosa, s'est félicité des progrès acquis ces dernières semaines: 197 pays ont ratifié l'Accord de Paris.

L'ouverture de cette rencontre préparatoire a connu la participation de plus de 80 ministres de différents pays et plus de 400 personnalités politiques et de la société civile.



A l'issue de cette réunion, les participants ont adopté une déclaration commune qui souligne « l'importance de la Conférence de Marrakech sur les changements climatiques comme une étape importante dans le processus de mise en œuvre de l'Accord de Paris et comme une nouvelle étape pour accélérer la mise en œuvre pré-2020 ».

Les ministres se sont également félicités de l'entrée en vigueur imminente de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016 et la tenue de la première réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA1) à Marrakech pendant la COP22. Dans leur déclaration commune, ils ont réaffirmé que « les pays développés devraient fournir des ressources financières, le développement et le transfert technologique et un soutien pour le renforcement des capacités aux pays en développement pour leur mise en œuvre efficace et leurs actions ambitieuses dans le cadre de l'Accord de Paris ».

Ils ont également exprimé l'espoir que les termes de référence du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, acceptés par toutes les Parties à la session de mai 2016 de la CCNUCC à Bonn, seront adoptés à COP22.

Pour le président de la COP22, « les acteurs étatiques et la société civile doivent continuer à travailler ensemble pour transformer les engagements que nous avons pris en actions concrètes pour le climat ».



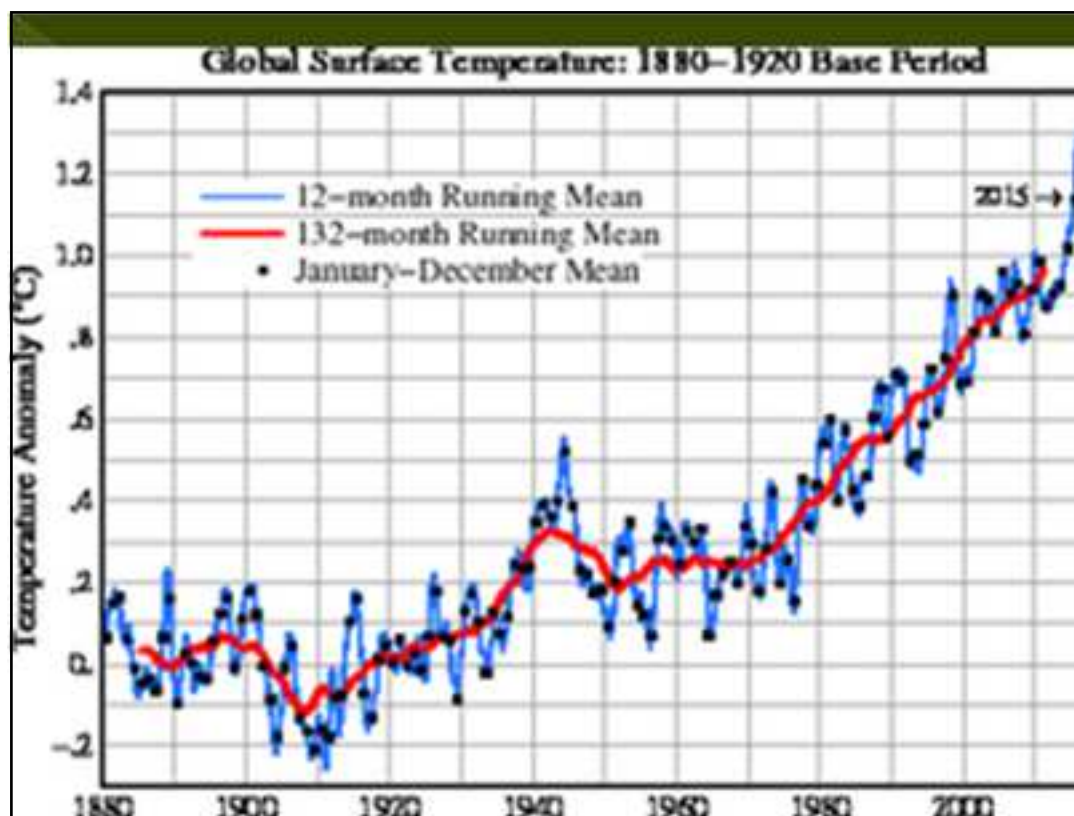
L'acronyme COP correspond à « Conference Of Parties ». Les COP ont été créées et mises en place pour encadrer les efforts des pays qui sont Parties à la Convention pour faire face aux changements climatiques. Cette convention réunit tous les pays du monde nommés « Parties ». Cette conférence est l'organe de décision suprême de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), laquelle a été signée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 et est entrée en vigueur en 1994. A travers cet instrument, l'ONU s'est dotée d'un cadre d'action pour lutter contre le réchauffement climatique. Un secrétariat de la CCNUCC a été installé à Genève après son entrée en vigueur en 1994. Il a été relocalisé à Bonn après la COP1 qui s'est déroulée à Berlin en 1995. Depuis, vingt-et-une COP ont eu lieu. La vingt-deuxième aura lieu à Marrakech, au Maroc, du 7 au 18 novembre 2016.

La Convention-cadre et ses instruments juridiques connexes ont pour objectif principal de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, à un niveau qui empêche toute « *perturbation anthropique dangereuse du système climatique* ».

Cette convention stipule qu'il incombe « *aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives* ».

Selon la CCNUCC, certains pays sont particulièrement vulnérables : les pays de faible élévation par rapport au niveau de la mer, les états insulaires, ainsi que les pays ayant des zones côtières de faible élévation, ou ceux ayant des zones arides ou semi-arides. Tous ces territoires peuvent être sujets à des épisodes climatiques extrêmes : inondations, sécheresses, désertification... Enfin, les pays en développement, ayant des écosystèmes montagneux fragiles, sont aussi vulnérables aux effets des changements climatiques.

Lors des COP, les Parties à la Convention s'engagent à entériner des accords sur la réduction des émissions de GES causées par l'Homme, avec des objectifs communs mais différenciés. Aujourd'hui, la Convention compte 197 Parties (196 Etats et l'Union Européenne). La Palestine a été le dernier Etat à intégrer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en mars 2016.



Avec l'ouverture, hier à Marrakech, de la 22^e conférence des parties à la convention cadre de l'ONU sur le changement climatique, se clôt une formidable année pour la lutte contre le réchauffement.



Le premier accord universel sur le climat a été adopté à l'unanimité lors de la COP21, qui s'est déroulée en décembre 2015 à Paris.

Cet accord vise à limiter la hausse de la température de la planète « bien en deçà de 2°C », par rapport aux périodes préindustrielles (1880-1899). Pour ce faire, les Etats se sont fixés l'objectif de réduire leurs émissions de CO₂ de 50% d'ici à 2050, et de 100% d'ici à 2100.

Le texte de l'Accord de Paris a été adopté le 12 décembre 2015 par 195 pays

Réorienter l'économie mondiale vers un modèle à bas carbone : telle était la volonté exprimée par les 150 chefs d'Etat présents lors de la COP21. Les enjeux sont importants puisqu'il s'agit de changer de paradigme civilisationnel.

Pour entrer en vigueur, l'Accord doit être ratifié par 55 Etats représentant au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C en visant une réduction de 1,5°C, explicitement mentionnée dans l'Accord de Paris.

Le 22 avril 2016, au siège des Nations Unies à New York, 177 chefs d'état et de gouvernement ont pris part à la Cérémonie de signature de cet accord. Les Parties disposeront d'une année pour le ratifier.

Dans le cadre de ce premier accord universel sur le climat, les Etats sont tenus de contribuer à une atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre et à revoir leurs engagements tous les 5 ans.

Les enjeux de Marrakech



Du 7 au 18 novembre, la COP 22 tentera de conforter la dynamique créée par l'entrée en vigueur, le 4 novembre, de l'Accord de Paris. Au menu des discussions: renforcement des ambitions climatiques nationales, transparence des flux financiers internationaux. Mais aussi ouverture à la société civile et sécurité alimentaire.

L'ampleur de l'effort à accomplir est connue. Globalement, la collectivité doit, au moins, abattre de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour les pays les plus industrialisés (responsables des désordres actuels), c'est la décarbonation quasi totale de leur économie qu'il faut viser à la même échéance. Conclusion: les gouvernements devront muscler leur contribution nationale (NDC), en vue de leur premier audit international, prévu pour 2018.



Le Maroc a adopté une stratégie de développement durable favorisant l'équilibre entre les dimensions environnementales, économiques et sociales. Objectifs : améliorer le cadre de vie des citoyens, renforcer la gestion durable des ressources naturelles et encourager le recours aux technologies d'énergies propres.

Pour se donner les moyens de concrétiser cette ambition, le Maroc a lancé plusieurs réformes politiques, institutionnelles et socio-économiques. D'ailleurs, la nouvelle Constitution de 2011 a consacré le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens.

Ce processus a été également renforcé par l'adoption de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, élaborée grâce à une large concertation avec le secteur public, les opérateurs privés et la société civile. La mise en œuvre de la Stratégie de Mise à Niveau de l'Environnement et l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), sont venus compléter ce processus.

Par ailleurs, les principes de développement durable s'intègrent dans les stratégies sectorielles, à l'instar de la stratégie Plan Maroc Vert qui concerne les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie, cruciale pour la sécurité alimentaire du Royaume.

Les engagements du Maroc : les énergies renouvelables

Le Maroc, faible émetteur de gaz à effet de serre, a adopté depuis 2009, une politique volontariste et ambitieuse en matière d'énergies renouvelables. Le Royaume s'est fixé pour objectif d'atteindre la production de 52% de sa capacité électrique grâce à des énergies renouvelables d'ici à 2030.

Pour concrétiser sa démarche, le pays dispose de nombreux atouts. En effet, le Maroc bénéficie d'un ensoleillement de 300 jours par an ; la vitesse des vents y atteint une moyenne de 9m/s dans les régions du littoral notamment, en plus de ressources hydriques non négligeables.

Ces atouts ont notamment mené à la création de l'imposante centrale solaire Noor à Ouarzazate et à la mise en service de plusieurs parcs éoliens dont celui de Tarfaya, le plus grand en Afrique. Sur le plan hydraulique, la construction de nouveaux barrages permettra de passer de 139 en 2015, à 170 grands ouvrages à l'horizon 2030. Cette politique volontariste du Maroc s'appuie sur une approche régionale à même de stimuler un développement qui s'adapte aux spécificités et au potentiel de chacune des 12 grandes régions du pays. Elle tient compte également des ressources humaines locales, de l'expertise technique, de la recherche et du développement ainsi que de la création industrielle et de la création d'emplois.

Pour accompagner ces différents chantiers, le Maroc a mis au point des stratégies de normalisation, de réglementation, d'accompagnement, de formation, mais aussi de sensibilisation et d'aide au financement, qui couvrent plusieurs domaines. On y trouve l'industrie, l'agriculture, le bâtiment, le transport ou

encore l'éclairage public.



Les engagements du Maroc : les projets phares

Le Maroc a ouvert les chantiers qui lui permettront de concrétiser sa vision avec des objectifs chiffrés : augmenter la part des énergies renouvelables à 42 % et améliorer l'efficacité énergétique de 12% d'ici à 2020.

En 2030, la part de l'énergie électrique produite à base d'énergies renouvelables, s'établira à 52%.

Une Agence dédiée aux Energies renouvelables et à l'Efficacité énergétique (ADEREE) et une Agence Nationale de l'Energie Solaire (MASEN), ont été créées. Une législation concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, a été mise en place, ainsi qu'un fonds dédié.

Parcs éoliens

Le projet marocain d'énergie éolienne vise la mise en place, à l'horizon 2020, d'une capacité de 2000 MW, permettant une production annuelle qui correspond à 26% de la production électrique actuelle du Royaume, et ainsi éviter l'émission de 5,6 millions de tonnes de CO2 par an.

Les sites identifiés pour ce projet sont : Tanger, Jbel Lahdid, Taza, Midelt, Tiskrad et Boujdour. Ils seront mis en service entre 2017 et 2020.

Les parcs existants de Tantan (2013), Tarfaya (2015), Laayoune (2013), Tanger (2010) et Essaouira (2007) génèrent respectivement : 101,87 MW ; 300 MW ; 50,6 MW ; 140 MW et 60 MW.

Parcs solaires

Le Programme « NOOR » prévoit la construction de 5 centrales solaires d'une capacité totale de 2000 MW à l'horizon 2020. Les sites prévus pour ces complexes se situent dans les régions de Ouarzazate, Ain Bni Mathar, Fom Al Oued, Boujdour et Sebkhatah. La première phase du

projet à Ouarzazate, Noor1, a été inaugurée par Sa Majesté Mohammed VI le jeudi 4 février 2016. Cette centrale s'étend sur une superficie de 450 hectares.

A terme, le programme permettra d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO₂ par an.



Selon le dernier rapport du Groupe Intergouvernemental des Experts en Climat (GIEC), 19 pays subissent un stress hydrique particulièrement élevé. Plusieurs d'entre eux se situent en Afrique.

Stress hydrique

Le GIEC indique que le nombre de pays qui subissent un stress hydrique augmentera probablement, indépendamment des changements climatiques. On parle de stress hydrique lorsque la demande en eau est plus forte que les ressources disponibles.

Le GIEC avance trois raisons principales :

L'augmentation de la demande due à la croissance de la population.

Selon l'UNICEF, l'Afrique qui compte actuellement 1,2 milliard d'habitants, verra sa population doubler d'ici 2050, et comptera 4,2 milliards d'individus d'ici 2100. En 2050, un quart de la population mondiale sera africaine. « Sur la base des tendances actuelles, d'ici 35 ans, 25 personnes sur 100 seront africaines », annonce un rapport de l'UNICEF.

La dégradation des bassins versants causée par le changement dans l'utilisation des terres.

L'envasement des bassins hydrographiques.

Pour le GIEC, la variabilité des conditions climatiques peut rendre plus difficile la gestion des ressources hydriques à la fois, à l'intérieur des pays, mais également entre eux.

Une baisse de niveau dans les réservoirs des barrages, aurait pour conséquence de nuire à la qualité des cours d'eau. En effet, cela augmenterait les concentrations d'eaux d'égout et des rejets industriels.

L'impact serait également considérable sur la santé puisque le risque d'épidémies en serait augmenté et la qualité et la quantité de l'eau douce utilisée à des fins domestiques, réduite. Le GIEC recommande d'instaurer des mesures d'adaptation qui comprennent la récupération de l'eau, la gestion du débit sortant des barrages, et l'utilisation plus rationnelle de la ressource.



60% des terres arables non cultivées de la planète se trouvent en Afrique.

L'agriculture est la principale ressource économique de nombreux pays africains, en dehors de ceux qui produisent et exportent des matières premières.

Le GIEC indique que l'agriculture contribue, dans une proportion de 20 à 30 %, au produit intérieur brut (PIB) des pays au sud du Sahara, et représente 55 % de la valeur totale des exportations africaines.

Dans l'AR5 (Assessment Report 5), le GIEC précise : « *Presque partout en Afrique, l'exploitation agricole est entièrement tributaire de la qualité de la saison des pluies, ce qui rend ce continent particulièrement vulnérable aux changements climatiques* ».

Les experts ajoutent que la fréquence accrue des sécheresses pourrait considérablement amoindrir les disponibilités alimentaires, comme ce fut le cas dans la Corne et le sud de l'Afrique, pendant les décennies 80 et 90.

Pour le GIEC, une élévation des températures hivernales moyennes, nuirait également à la production des cultures qui exigent des températures fraîches. « *Il se peut que la productivité des pêcheries d'eau douce augmente, mais la composition des espèces de poisson pourrait être modifiée* », prédit-il.



Le continent africain est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques en raison de facteurs comme la pauvreté, la récurrence des sécheresses, la répartition inéquitable des terres et la dépendance excessive vis-à-vis de l'agriculture sans irrigation, signale le GIEC.

Dans son rapport, ce groupe d'experts précise que les changements climatiques pourraient aggraver les tendances actuelles de l'appauvrissement des ressources. La réduction du débit des cours d'eau pourrait occasionner une diminution de la production d'hydroélectricité, ce qui nuirait à la productivité industrielle.

Si les changements climatiques s'accroissaient, la gestion de la pollution, du système sanitaire, de l'élimination des déchets, de l'approvisionnement en eau et de la santé publique ainsi que l'installation des infrastructures dans les zones urbaines, pourraient devenir plus difficile et plus coûteuse, concluent-ils.



La COP22 prendra le relais d'une COP21 au cours de laquelle des avancées importantes ont été enregistrées. Elle devra s'inscrire dans l'action pour concrétiser les différents axes retenus dans l'Accord de Paris, notamment ceux qui ont trait à l'adaptation, la transparence, le transfert de technologies, l'atténuation, le renforcement des capacités et les pertes et préjudices.

Encourager les pays à s'engager dans l'économie bas carbone

Les pays signataires de l'accord de Paris doivent élaborer leurs plans nationaux d'adaptation. Pour Nizar Baraka, président du comité scientifique de la Cop22, « *nous devons encourager nos pays respectifs à s'engager de manière forte, dans les secteurs liés à l'économie verte [et également à l'économie bleue] afin de profiter des opportunités en terme de croissance et d'emploi qui y sont associées* ».

Il s'agit également de préserver la durabilité de nos modèles de développement et d'améliorer l'accès ainsi que les conditions d'utilisation et de développement des technologies vertes.

« Retrouver l'universalisme »

Driss El Yazami, chef du pôle de la société civile de la COP22, insiste sur l'importance de la « solidarité universelle ». Il ajoute : « la Cop 22 doit être celle de l'égalité, de la jeunesse et de la démocratie ».

Pour Driss El Yazami, « même si les responsabilités historiques et les effets à venir sont inégalement répartis, c'est bien ensemble que nous nous devons de réagir. L'urgence climatique exige de nous en quelque sorte, de « retrouver l'universalisme ».



L'équilibre de l'écosystème de notre planète est menacé. Les mécanismes naturels qui font vivre toutes les espèces vivantes, sont déréglés. La planète vit un réchauffement climatique sans précédent. Le Groupe Intergouvernemental des Experts en Climat (GIEC) a été créé en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le GIEC est reconnu comme organe de support scientifique du secrétariat de la Convention. Depuis 1990, ce groupe publie un rapport tous les 5 ans. **Le GIEC** évalue d'un point de vue scientifique, l'influence de l'Homme sur les changements climatiques, en mesure aussi les risques et proposent des stratégies d'adaptation et d'atténuation des gaz à effet de serre.

Le réchauffement climatique résulte de l'activité de l'Homme

Dès leur premier rapport en 1990, les scientifiques ont démontré que les émissions résultant de l'activité humaine augmentent les concentrations des gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone, le méthane et les chlorofluorocarbones (CFCs) dans l'atmosphère.

Dans son dernier rapport de 2013, le GIEC précise l'impact du changement climatique sur les surfaces terrestres et océaniques, ainsi que ses conséquences directes sur la diminution de la couverture neigeuse et la perte de masse des calottes glaciaires :

- Au cours des 10 dernières années, la calotte glaciaire au Groenland a diminué de 215 milliards de tonnes par an.
- Depuis 1979, la surface de la banquise arctique diminue de 3,5 à 4,1% par décennie.

Les scientifiques prédisent des vagues de chaleur plus fréquentes

Les experts signalent une élévation du niveau des mers et des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Chacune des trois dernières décennies a été plus chaude que la précédente, et plus chaude que toutes les décennies antérieures.

Ainsi, l'année écoulée a été la plus chaude jamais enregistrée.

Le prochain rapport du GIEC sera présenté en 2018. Ce sixième rapport sera dédié aux conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C par rapport aux périodes pré-industrielles.

Climat : « Les Etats ne peuvent pas agir sans la société civile »

« Il faut de l'action, de l'action, de l'action », a martelé Armand Béouindé, le maire de Ouagadougou (Burkina Faso), en ouverture du sommet Climate Chance qui a réuni à Nantes, du 26 au 28 septembre, plus de 3 000 acteurs non étatiques d'une soixantaine de pays engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Durant trois jours, collectivités territoriales, organisations syndicales, ONG, communauté scientifique et entreprises ont échangé, débattu, mutualisé leurs expériences, leurs succès et leurs difficultés. Neuf mois après la Conférence climat de Paris (COP21), la première édition de Climate Chances s'est voulu un antidote au fatalisme.

Laurence Tubiana, encore ambassadrice chargée des négociations climatiques pour la France a salué la capacité des acteurs non gouvernementaux *« à rendre les Etats plus courageux : c'est parce qu'il y a eu cette coordination fantastique des acteurs non étatiques que la COP21 a été un succès. Cette méthode est à poursuivre. »*

Pour le sénateur écologiste de Loire-Atlantique Ronan Dantec, *« Le temps n'est plus aux déclarations, mais à l'action. Et les Etats ne peuvent pas faire sans la société civile. Car c'est dans les territoires que l'action se passe. »*

Dans leur déclaration finale, les acteurs non étatiques insistent sur cette nécessaire approche décentralisée de l'action climatique. *« Pour accélérer la transition écologique, il faut arriver à responsabiliser les citoyens »,* appuie le maire de Séville, Juan Espadas, présent à Nantes. Pour les acteurs non étatiques, cette approche décentralisée ne va pas sans un accès facilité pour les collectivités territoriales, et notamment celles des pays en développement, aux fonds climat (fonds d'adaptation, fonds vert pour le climat, fonds pour l'environnement mondial...). Dans leur déclaration finale, ils exhortent les pays développés à tenir *« concrètement »* l'engagement pris en 2009 lors de la COP de Copenhague de mobiliser 100 milliards de dollars (112 milliards d'euros) par an pour le climat. *« Réunir les 100 milliards et clarifier son affectation sera un enjeu majeur de la COP22. Marrakech sera la COP de l'action et de l'innovation dans la feuille de route financière, a promis Hakima El Haïte, par ailleurs ministre déléguée de l'environnement du Maroc.*



Ignorer le problème de l'intervention Humaine dans le réchauffement climatique n'est plus possible

En comparaison de ce qu'aurait dû être la COP 21, c'est pour le moins assez désastreux pour l'avenir et si un texte des Nations Unies est nécessaire, il n'est certainement pas suffisant. L'objectif de la conférence de Paris était d'arriver à un accord qui nous mette sur la bonne trajectoire pour rester sous deux degrés de réchauffement d'ici la fin du siècle. Si l'objectif est réaffirmé et même renforcé en mentionnant 1,5 degré, le texte de l'accord ne donne absolument pas les moyens d'y parvenir. Sans compter que la problématique démographique en fut totalement exclue, comme elle l'a été des précédentes et le sera de la COP 22.

Le climat n'est pas un système figé. Comme l'expliquent les météorologistes, il n'a cessé de changer au cours de l'histoire de notre planète, passant de périodes glaciaires à des épisodes plus chauds. Avant même de chercher une cause au changement climatique que nous traversons, il faut donc comprendre comment évolue naturellement le climat. Cette variabilité naturelle a trois origines principales.

- Le rayonnement solaire que reçoit la Terre n'est pas constant. Cette quantité d'énergie reçue dépend surtout de l'orbite terrestre, de l'inclinaison de l'axe de rotation de la Terre mais également de la variabilité même du soleil et de ses cycles.
 - Les forts épisodes volcaniques s'accompagnent du relâchement dans l'atmosphère de grandes quantités d'aérosols influant directement sur le climat.
 - Enfin, le système climatique présente également une variabilité interne, liée en partie aux interactions entre ses différentes composantes (atmosphère, océans, banquise, végétation, etc.).
- Le réchauffement climatique est aujourd'hui indiscutable, les causes sont multiples mais l'action de l'homme est plus que prépondérante dans ce processus.

Nous filons désormais vers l'inconnu.

Une mégalopole régionale



L'explosion démographique dans les métropoles et mégapoles régionales mondiales, outre la spéculation boursière, participe fortement à l'artificialisation des terres arables par la densification urbaine avec ses effets inévitable d'étalement vers les zones rurales péri-urbaines, ce qui induit également de forts rejets de gaz à effet de serre tout en aggravant la consommation de pétrole.



Un Français va consommer en moyenne 101 kg d'aliments par an pour en jeter 20kg (21%), une dizaine d'automobiles au cours de sa vie adulte avec lesquelles il va parcourir en moyenne 12 000 km/an et consommer 840 litres de carburant (7 litres au 100 km) soit 50 400 litres au cours de sa vie, dont la durée moyenne est de 80 ans pour les hommes et 85 ans pour les femmes. Je passe sur les besoins pour l'habitat, les loisirs, l'habillement etc. Imaginons ce qu'il adviendrait en quelques jours si 7 à 9 milliards d'individus pouvaient adopter ce mode de vie...

Sachant que la 4ème révolution industrielle, dans laquelle nous entrons à pas forcé va avoir de très gros besoins énergétiques, en particulier électriques, pour lesquels les moyens et capacité de production vont à terme être confrontés à d'importantes difficultés. Bien qu'il existe de grandes disparités dans l'accès à l'électricité selon les régions du monde. Si certains pays souffrent encore de pénurie électrique, la consommation électrique globale connaît pourtant une croissance constante depuis 1971 qui a été multipliée par 3,2, alors que la population mondiale a été multipliée par un peu moins de 2, ce qui est considérable et ne semble pas prête de s'arrêter. Pas un pays n'a connu une stagnation de la consommation entre 1971 et 2013. Tous, sans exception, ont eu une consommation annuelle en progression constante par habitants, qui va s'amplifier à cause des besoins légitimes des populations du tiers monde, de la croissance démographique et les exigences des nouvelles applications de l'intelligence artificielle inhérent à la quatrième révolution industrielle.



Grand absent des discussions climatiques il y a encore un an, l'Océan a finalement été intégré à la COP21 dans l'Accord de Paris et fera l'objet d'un rapport spécial du GIEC. L'heure est désormais à la mise en œuvre des engagements des pays signataires de l'Accord de Paris. Une course contre la montre s'engage pour que chaque Etat membre définisse des mesures spécifiques pour l'océan.



Couvrant 71% de la surface du globe, l'océan produit plus de 50% de l'oxygène que nous respirons et absorbe environ 30% du CO₂ et 93% de l'excès de chaleur générés par les activités humaines. La reconnaissance inédite de l'océan par la communauté internationale comme le régulateur essentiel du climat lors de la COP21 n'est qu'un premier sursaut face à l'ampleur des bouleversements. Une course contre la montre s'engage pour préserver le poumon de la planète et l'écosystème qui atténue aujourd'hui considérablement les effets du changement climatique. Puits de carbone, il absorbe 25% des émissions de gaz à effet de serre mais sa composition chimique évolue et la vie marine subit cela de plein fouet : 30% d'acidification de plus depuis la révolution industrielle. A ce rythme, l'acidification pourrait augmenter de 150% d'ici à 2100 mettant en péril la majeure partie des écosystèmes marins. Une plateforme Océan et Climat lui est particulièrement dédiée les 11 et 12 novembre.



Le complexe solaire de Ouarzazate est la plus grande installation d'énergie solaire en Afrique.

A présent, il faut agir, et vite. Il est indispensable de tout mettre en œuvre pour limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C.

La COP22, qui se tiendra du 7 au 18 novembre à Marrakech, est d'une importance primordiale pour définir les engagements des Etats dans la lutte contre le réchauffement climatique. Si les Etats s'engagent, les entreprises suivront. Et si les entreprises s'impliquent, c'est la société tout entière qui se prêterait au jeu. Et si elle est d'une importance fondamentale, c'est parce que sans l'adoption de mesures précises, contraignantes et ambitieuses, l'accord signé à Paris lors de la COP21 restera lettre morte.



Les Parties ont convenu de publier leurs Contributions Nationales (INDC) de Réduction des gaz à effet de serre (GES) à horizon 2025-2030.

L'Accord de Paris différencie les engagements des pays. Les pays développés se doivent de continuer à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et les pays en développement doivent progresser vers des objectifs de réduction ou de limitation de leurs émissions. En contrepartie, ils recevront un soutien financier.

Les pays les moins avancés (PMA) et les petits Etats insulaires seront libres de contribuer quand et comme ils le souhaitent.

L'Accord de Paris : des objectifs de réduction de gaz à effet de serre d'ici à 2020

Un bilan global des contributions et de leur mise en œuvre sera fait en 2018, puis tous les cinq ans à partir de 2023, afin d'aider les Etats dans la révision de leur contribution.

Par exemple, les Etats-Unis, deuxième plus grand émetteur de gaz à effet de serre après la Chine, ont l'intention de contribuer en réduisant de 26 à 28 % leurs émissions d'ici à 2025, comparativement aux chiffres de 2005.

La Chine, elle, prévoit notamment une afforestation, c'est-à-dire de nouveaux territoires plantés de forêts sur 40 millions d'hectares.

Concernant l'Union Européenne, elle prévoit de fournir 27% de sa consommation finale d'énergie à partir d'énergies renouvelables d'ici à 2025. L'UE vise également 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, comparativement aux chiffres de 1990.

Le Royaume du Maroc quant à lui, s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serres de 32% d'ici à 2030.

Rappel sur la difficulté des négociations lors de la COP21



Henri Bergson : « L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire ».

L'éco-responsabilité à domicile

- > Adoptez un mode de consommation responsable
- > Les 3R : réduisez, réutilisez, recyclez
- > Consommez local, bio, et de saison
- > Évitez la consommation de produits rares ou protégés
- > Économisez l'eau
- > Économisez l'énergie
- > Quid du compostage?
- > Profitez du soleil

Notre mode de consommation doit être repensé. Il est inutile d'acheter de grandes quantités et de jeter les restes. Limitez votre consommation à vos besoins, ne gaspillez rien. Nous pouvons tous « faire plus et mieux avec moins ». Pensez par exemple à ne pas jeter ce que vous pouvez utiliser plus d'une fois et à donner ce dont vous n'avez plus besoin. Cela ne peut qu'être bénéfique à votre santé, vos finances, et préserve la planète.

Évitez les déchets inutiles, tels que les sacs ou gobelets en plastique. Ainsi, vous diminuerez votre empreinte écologique. Au supermarché, privilégiez les produits à recharge aux autres (lessives, savons, piles électriques, etc.).

Utilisez un sac en toile pour faire vos courses, ayez une tasse au travail, et une fontaine d'eau, préférez un rasoir avec des lames rechargeables (plutôt que des rasoirs jetables), des serviettes en tissu à faire sécher au soleil (plutôt que des serviettes en papier).

Mettez vos aliments dans des boîtes à utilisation multiple (plutôt que dans du papier aluminium ou des plastiques jetables). Toutes ces petites actions au quotidien sont très simples mais multipliées par 7 milliards, elles peuvent vraiment contribuer à sauver la planète.

Le tri des déchets est un acte volontaire indispensable pour l'environnement. Le tri, c'est séparer le plastique, le papier et carton, et les métaux. Le traitement de ces déchets permet de les faire renaître sous de nouvelles formes.

Le recyclage permet de donner une nouvelle vie aux objets. Les sociétés de consommation poussent parfois au gaspillage. Une vieille tasse ferait un parfait pot pour vos plantes, un bocal vide peut être réutilisé pour d'autres aliments, donnez vos vêtements usés au lieu de les jeter.

Devenez végétarien un jour par semaine, c'est bon pour votre santé et celle de la planète. L'empreinte écologique de la viande est exponentiellement plus élevée que celle des autres produits. Un kilo de viande nécessite autant de surface de terre que pour cultiver 200 kilos de tomates. Ça remet tout en perspective, n'est-ce pas ?

Quand vous faites vos courses, privilégiez les produits locaux, leur transport aura moins pollué la planète et vous soutenez aussi l'économie locale ainsi. Consommez les fruits et légumes de saison, vous garantissez ainsi la fraîcheur de ce que vous consommez, respectez mère nature, tout en évitant les cultures sous serre qui consomment énormément d'énergie.

Refusez d'acheter des produits rares (bois, minéraux, ou autres) ou protégés (ivoire, fourrure d'origine animale, ou autre). Ainsi, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Pensez à étudier la possibilité d'un second réseau d'eau non potable dans votre logement, un réservoir alimenté par de l'eau de pluie par exemple. Pour économiser l'eau, vous pouvez utiliser des bacs d'eau pour faire la vaisselle plutôt que l'eau courante. Ou encore choisir de prendre une douche, plutôt qu'un bain. En réalité, nous utilisons trois fois plus d'eau lorsqu'on prend un bain. Pensez à fermer l'eau du robinet quand vous vous brossez les dents ou lorsque vous vous rasez. Lorsque vous arrosez votre jardin ou lavez votre voiture, n'agissez surtout pas comme si l'eau était sans limite.

Diminuer la consommation d'électricité réduit les émissions de CO2 inhérentes à sa production. Une économie pour votre portefeuille, mais aussi pour la planète. Finissez-en avec la consommation fantôme. Pour cela, il suffit de débrancher les appareils électroniques en veille, et de réunir ceux qui nécessitent d'être rechargés sur un même bloc d'alimentation. Pensez à acheter les appareils ménagers efficaces « EnergyStar », et à remplacer vos ampoules à incandescence par des ampoules LBC ou LED. Pour l'éclairage, il faut privilégier tant que possible la lumière naturelle.

Le compostage est le processus biologique de dégradation par lequel les déchets organiques sont transformés grâce à des micro-organismes (bactéries, champignons, etc.) en compost. Si vous avez un jardin, le compost est un excellent engrais. Vous hésitez encore ? Le compost est gratuit, produit localement, même chez vous, et il est naturel. Vous faites d'une pierre 2 coups, 3 même. Vous vous débarrassez de vos déchets alimentaires et ménagers (pelures de légumes et fruits, coquilles d'œufs, sachets de thé, etc.), vous nourrissez votre jardin gratuitement, et vous réduisez votre empreinte écologique. Qui dit mieux ?

Peu de pays peuvent se vanter d'avoir 300 jours de soleil par an. Le Maroc, si. Alors pourquoi n'en profitons-nous pas ? Utilisez la lumière naturelle pour éclairer, mais aussi pour sécher votre linge.

L'éco-responsabilité dans le milieu professionnel

- > Je deviens éco-responsable au bureau
- > Je privilégie les énergies renouvelables
- > Je préserve la qualité de l'air
- > J'évite le « jetable »
- > Je construis malin
- > Je ne pollue pas mon environnement
- > Je trouve des mécanismes locaux

N'imprimez que si c'est nécessaire et recto-verso pour réduire l'utilisation du papier. Utilisez une fontaine d'eau au travail, ou un filtre sur l'eau du robinet si c'est possible. Triez vos déchets même au bureau. Pour la déco de votre espace de travail, quoi de plus beau et plus sain qu'une plante ?

Avant de quitter votre bureau, assurez-vous d'éteindre toutes les lumières et toutes les machines. Ces gestes contribueront à réduire votre propre empreinte écologique, mais aussi à inspirer vos collègues à en faire autant. Donnez l'exemple du comportement écoresponsable dans votre travail !

Privilégiez les énergies renouvelables : solaire, éolienne et géothermique. Ces sources d'énergie sont 100% naturelles et n'engendrent pas d'émissions de CO₂. Par exemple, pensez à installer des panneaux photovoltaïques dans vos locaux. Cela vous permettra de réaliser des économies, et de disposer d'énergies renouvelables, avec 0% d'émission de gaz à effet de serre.

Pour devenir une entreprise écoresponsable, il ne suffit pas de sponsoriser un événement sur l'environnement. Il faut adopter la « green attitude » dans tous les aspects de gestion de votre société, que ce soit l'utilisation des ressources, l'efficacité énergétique, ou la « corporate-culture ».

Faites adhérer votre entreprise au programme Qualit'Air lancé par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement. Ainsi, vous vous engagez à évaluer vos émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) engendrées par vos activités, grâce à l'outil bilan GES, développé par la Fondation, et à les réduire par "l'adoption et la mise en œuvre d'actions de rationalisation et d'optimisation de l'usage des ressources et de production plus propre".

Préférez toujours des serviettes classiques en tissu à des serviettes en papier ; des verres ou tasses en verre ou porcelaine aux gobelets et verres en plastique ; des ustensiles lavables aux jetables. Faites durer les objets que vous utilisez, car non seulement c'est plus écologique, mais aussi plus économique.

Les constructions adhérant aux nouvelles normes d'optimisation utilisent le tiers de l'énergie consommée par une construction ordinaire, par exemple. Si vous ne pouvez pas vous le permettre, assurez-vous au moins de bien isoler les pièces, d'éviter toute fuite d'air le long des murs, fenêtres et portes. Celles-ci peuvent faire perdre jusqu'à 40 % de la chaleur chez vous en hiver. Non seulement vous gaspillez moins d'énergie, mais votre confort en est également amélioré : plus chaud en hiver, plus frais en été.

Ne jetez surtout pas les produits toxiques n'importe où (batteries électriques, peinture, etc.). Non seulement vous pouvez polluer l'air et l'eau (même souterraine) mais aussi la faune et la flore autour de vous. Faites l'effort de vous renseigner sur les mesures appropriées pour vous en débarrasser.

Il existe sûrement plusieurs activités d'économie locale qui profiteraient de vos déchets. Ils peuvent en effet constituer une ressource importante pour d'autres. Saviez-vous que vos machines « à reformer » seraient parfaites pour une petite start-up ? Que vos anciennes imprimantes feraient l'affaire d'une petite association de quartier qui ne peut pas se permettre ce genre d'acquisitions ?

L'éco-responsabilité dans l'espace public

- > Je plante des arbres
- > Je favorise l'éco-tourisme
- > Je préfère les modes de transport durables
- > « J'éco-conduis »
- > Je respecte Mère-Nature
- > Je rejoins une initiative locale
- > Je relaie le message

Si vous habitez une maison avec jardin, pensez à planter un arbre. Sachez que grâce aux rayonnements solaires, la matière organique est synthétisée. Des glucides sont synthétisés à partir du dioxyde de carbone CO₂ et de l'eau H₂O pour libérer de l'oxygène O₂. C'est ce qu'on appelle la photosynthèse.

Quand vous planifiez vos vacances, optez pour l'écotourisme, ou le tourisme vert, qui est une forme de tourisme durable et responsable « dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés », précise la Société Internationale de l'Éco-tourisme (TIES). Non seulement vous participerez à la sauvegarde de la planète à votre échelle, mais vous découvrirez aussi de nouveaux écosystèmes, des espaces verts écologiques pour entrer en communion avec la nature. Pensez également à emprunter des moyens de transport plus écologiques. C'est magnifique de voyager à l'autre bout du monde, mais avez-vous une idée de l'empreinte écologique de ce genre de voyages ? Décidez de (re) découvrir les trésors historiques et naturels dont regorge le Maroc et qui sont à votre portée.

Déplacez-vous à pied ou en vélo quand vous en avez la possibilité. Ces transports dits doux ont un double impact : vous protégez la planète tout en entretenant votre forme. Vous pouvez également favoriser les transports en commun ou le co-voiturage pour limiter vos émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, quatre personnes qui font 20 km de co-voiturage par jour, réduisent pour ce trajet leurs émissions communes de CO₂ de 75%. Il est aussi possible d'adopter un comportement écoresponsable en conduisant des voitures hydriques, ou en choisissant les carburants les moins polluants.

L'éco-conduite permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et de réaliser une économie de carburant. La diminution moyenne de la consommation de carburant varie entre 10 à 15 % et autant en émission de CO₂ évitée. Une campagne, menée par Autoroutes du Maroc et l'ADEREE, vise à sensibiliser les conducteurs sur les gestes écoresponsables.

Il faut impérativement prendre conscience que les forêts, les plages, les lacs ou encore les réserves naturelles que vous visitez, sont l'habitat naturel de plusieurs espèces vivantes. Pensez-y quand vous êtes de passage dans des espaces naturels. Ne salissez pas, ne polluez pas, et surtout prenez garde à ne pas détruire ces écosystèmes par un comportement irresponsable. Une simple allumette peut incendier une forêt tout entière.

Que ce soit pour sensibiliser aux enjeux relatifs aux changements climatiques, à la protection de l'environnement, ou pour des actions comme le nettoyage d'une plage, l'embellissement d'un quartier ou une opération de sensibilisation dans une école, il y a de nombreuses associations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement. Il y en a sûrement une autour de vous, au sein de laquelle vous pourrez agir, dans l'intérêt de la communauté.

Donnez l'exemple du comportement écoresponsable, parlez-en autour de vous, sensibilisez vos enfants, amis, collègues. La promotion du développement durable passe par les petits gestes quotidiens et par la sensibilisation. Plus vous en parlez, plus vous ferez des adeptes. Si chacun faisait une simple petite action, la planète s'en porterait mieux.